

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2022 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY – Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : Delphine DUCERF à Didier ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Magali Mathieu

Date de convocation : Mardi 19 avril 2022

Date affichage : Mardi 19 avril 2022

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 25 mars 2022, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Répartition des charges d'électricité sur le site multiservice :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise les flux de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora.

Il convient donc de procéder à la régularisation des charges de chauffage et de sanitaire eau chaude des locataires CARLIER Laurent et Edith pour la période du 5 mars 2021 au 10 mars 2022. Il explique que des compteurs individuels sur chaque pompe à chaleur permettent d'effectuer des relevés. Ces relevés sont rapprochés des factures Edf au nom de la commune pour vérification.

Après calculs, il s'avère que les locataires CARLIER Laurent et Edith ont versé à la commune 390.97 € en trop pour la période du 5 mars 2021 au 10 mars 2022.

D'autre part, la facture d'entretien des pompes à chaleur pour Edith et Laurent CARLIER est de 546.08 € TTC ($2/4 * 728.11$ € (facture totale). Comme ils versent chaque mois 24.75 €, le reste à payer est de 67.06 €.

La commune doit rembourser à ses locataires CARLIER Laurent et Edith la somme de 323 € (390.97 € - 249.08 €).

11 voix pour

2/Chèque encaissement Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 4 avril 2022 un chèque de Groupama de 3 268.02 euros pour le remboursement de dégâts d'infiltration d'eau dans le local artisanal.

11 voix pour

3/Tarif enveloppes préaffranchies

Le prix actuel des enveloppes préaffranchies à l'effigie de la commune sont vendues en dessous des tarifs de la Poste. Le Conseil Municipal décide de passer à 13€ 00 les 10 au 1^{er} juillet 2022.

11 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à fin avril :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Chapelle du Petit Bois : commission Patrimoine

La commission s'est réunie le jeudi 31 mars 2022.

Proposition de planter une dizaine d'arbres à Chevagny et une trentaine au Bois le Laye dans un premier temps. Valérie PILLOUX a listé les travaux éventuels de rénovation concernant la chapelle.

3/ Toilettes Place Bernard Thévenet :

Florent a commencé le terrassement. Le plan de financement est présenté au conseil municipal.

4/ Transport communal : compétence à la Région

Lors du conseil des maires du lundi 4 avril 2022, la 1^{ère} partie de la réunion a été consacrée à la question des transports scolaires. Monsieur Michel NEUGNOT, Vice-Président Mobilités, Transports Scolaires, Intermodalité et Infrastructures à la Région Bourgogne Franche Comté était présent pour répondre à l'ensemble des interrogations sur le sujet. Ceci dans la perspective du transfert de la compétence du Transport Scolaire à la Région à compter de septembre 2023.

Didier ROUX rend compte des échanges qui ont eu lieu entre le vice-président et les maires concernés qui ont exprimés leur inquiétude quant au maintien dans sa forme actuelle du ramassage scolaire des enfants en primaire dans nos campagnes, si l'organisation est transférée à la Région.

Didier ROUX a indiqué à M. NEUGNOT lors de cette réunion que ce service à la carte existait depuis très longtemps, qu'il soulageait grandement les parents, et qu'il constituait un atout important pour rendre nos écoles de village attractives. Et que la suppression de ce service aboutirait, à court terme, à la fermeture des écoles des villages et au regroupement de tous les enfants de primaire dans les écoles des 3 centres bourg que sont Charolles, Paray et Digoin. Et que cette suppression serait très préjudiciable à la vie sociale de nos villages, et donc à terme de l'attractivité de notre territoire.

5/ Nouveaux services à l'Agence Postale Communale :

Des services pour faciliter le quotidien des seniors seront proposés :

- Téléassistance
- Tablette ardoiz
- Visite du facteur

Valérie GONDARD dirigera les personnes intéressées vers le conseiller commercial de la Poste.

6/ Offre de service itinérant :

Le Département lancera prochainement le « Van71 » un nouveau service itinérant d'accompagnement aux usages du numérique, mis à disposition des collectivités locales qui ne disposent pas ou peu d'accès aux services numériques du quotidien.

Le Van71 s'adressera à toute personne ayant besoin d'aide pour accéder à des services dématérialisés.

Le Van71 est un service gratuit, et ne fera en aucun cas concurrence aux offres de services locales déjà implantées.

7/ Cérémonie du 8 mai :

Le rendez-vous est donné à 11h00 devant le monument aux morts. La gerbe pour 50 euros sera commandée.

8/ Fleurissement du bourg et nettoyage du cimetière :

Les conseillers font appel aux bonnes volontés le samedi 14 mai de 8h45 à midi.

Didier ROUX et Jean-Marc DURY iront chercher les fleurs le vendredi 13 mai en début d'après-midi.

9/ 4ème Festival du cirque :

La commune a reçu un courrier pour confirmer les dates des 7, 8 et 9 octobre prochains.

10/ Pique-Nique communal :

Une réflexion est lancée pour savoir s'il faut le reconduire, et si oui sous quelle forme.

11/ Flash information pour les habitants :

Un flyer pourrait être distribué dans toutes les boîtes aux lettres pour annoncer les manifestations à venir.

Questions diverses :

1/ Soutien à l'Ukraine : aucune demande n'a été faite auprès de la mairie

2/ Compte rendu du Conseil Communautaire du 11 avril :

Patrice MAILLY en donne les grandes lignes.

3/ Pimm's :

Un agent du Pimm's a effectué le premier remplacement à l'agence postale communale du 19 avril au 23 avril inclus. Le travail effectué a été très professionnel et sans aucun reproche.

4/ Portabilité au Bois de Sarre :

Les habitants du hameau se plaignent que les portables ne passent pas dans ce hameau. Des courriers seront faits à Monsieur le Préfet et Madame la Députée.

La séance ordinaire du jeudi 28 avril 2022 est levée à 23h30.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : jeudi 19 mai à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration : Delphine DUCERF à Didier ROUX